

Programme PHARE

Protocole de lutte contre le Harcèlement- Collège Gaston Crochet-



1- Repérer et Alerter

Le repérage se fait :
- par tout personnel de l'établissement
- par les ambassadeurs

L'alerte peut être donnée par tout adulte ou élève de l'établissement, par les familles.

Le signalement est transmis à un membre de l'équipe ressource. L'équipe prend en compte la situation et décide de qui prend en charge la cible et les « harceleurs présumés »

2- Effectuer les entretiens

Les entretiens se font en binôme; un CPE et un personnel médico-social.
En cas d'absence d'un de ses personnels, un autre membre de l'équipe ressource prend le relais.

Entretien avec la victime par un binôme :
- recueillir le témoignage
- Renseigner la fiche de suivi
- conserver les écrits

Entretien avec les témoins et les principaux intimidateurs
Séparément (pas de confrontation avec la cible)

Rencontre avec les familles :
Informations sur les éléments et le protocole
Soutien

Numéros gratuits:
3020
3018
Référénte
Académique Harcèlement
2D:
Mme PENENT

3- Analyse de la situation

L'analyse se fait par les membres de l'équipe ressource.

4- Réponses apportées- mesures prises

Le temps des investigations, des mesures de protection de la victime sont mises en place. Des mesures disciplinaires sont prises par le chef d'établissement lorsque la situation de harcèlement est avérée.

Suite à l'évaluation de la situation, un accompagnement par l'équipe médico-sociale peut être proposée en interne ou un suivi extérieur peut être préconisé.

5- Suivi des situations

L'équipe ressource se réunira une fois par mois pour faire un bilan des situations étudiées : 3ème mardi du mois. Un suivi sur le long terme est effectué pendant plusieurs mois. Les fiches de suivi sont complétées.

1 semaine

15 jours

Plusieurs mois